

**SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/187# F/2023-2024 RELATIF A LA FOURNITURE DES ACCESSOIRES ET PIECES DE RECHANGE DES EQUIPEMENTS DU BALISAGE LUMINEUX A L'AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI.**

**LOT N° 1 : ACCESSOIRES DE BALISAGE ET LES PIECES DE RECHANGE DES REGULATEURS EXISTANTS TYPE DIAM 4000.**

**LOT N° 2 : PIECES DE RECHANGE POUR L'ECLAIRAGE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT AVIONS.**

Date de publication : 25 / 9 / 2023

Date d'ouverture des offres : 25 / 10 / 2023

**1. Objet**

L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert national pour la fourniture( lot n°1 : la fourniture des accessoires de balisage et les pièces de rechange des régulateurs existants Type DIAM 4000(installés), lot n°2 : fourniture des pièces de rechange pour l'éclairage de l'aire de stationnement avions à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

**2. Financement du marché**

Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2023-2024.

**3. Spécification du marché**

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures sont à livrer dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires.

**4. Conditions de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

**5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h – 15h heure locale au secrétariat de la Direction Générale sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE Tél : +257 22 20 31 02 (Secrétariat DG); **E-mail : [aacbburundi@gmail.com](mailto:aacbburundi@gmail.com)**

Il peut être également obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation du bordereau de versement d'un montant de cent mille Francs burundais (100 000 Fbu) non remboursable, à verser comme suit : 50 000 Fbu sur le compte n° CC 10379 ouvert à la



Banque de la République du Burundi ( BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi et 50 000 Fbu sur le compte N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR « **Compte de transit des Recettes non-fiscales** »

## 6. Qualification des soumissionnaires

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

## 7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme et la moins disante.

## 8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE Tél : +257 22 20 31 02 (Secrétariat DG) ; **E-mail : [aacbburundi@gmail.com](mailto:aacbburundi@gmail.com)**, au plus tard le **25/10/2023** à 10 heures locales.

Les offres seront ouvertes le **25/10/2023** à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

## 9. Délai de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai quatre-vingt-dix (90) **jours** calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de micro-finance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de cinq millions de francs burundais (5 000 000 Fbu) pour chacun des deux lots ou toute autre monnaie équivalent (dollar américain ou euro) convertible par la Banque de la République du Burundi pour les soumissionnaires étrangers.

## 11. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots, un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de deux lots.

**LOT N° 1 : Accessoires de balisage et les pièces de rechange des régulateurs existants DIAM 4000.**

**LOT N° 2 : Pièces de rechange pour l'éclairage de l'aire de stationnement avion.**

Fait à Bujumbura, le ...../...../2023

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE  
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

**Amb. Joël NKURABAGAYA**

